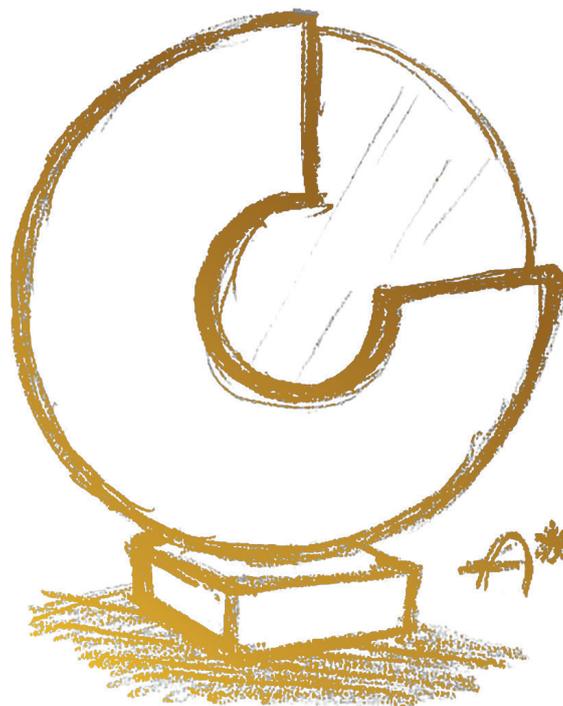


LES cosmétiquemag AWARDS

LE PRIX BTOB RÉFÉRENT DU SECTEUR DE LA BEAUTÉ



Valorisez vos équipes #SUCCESSFUL #EXPERTISE

Mettez en avant vos meilleurs lancements #INNOVATION #CRÉATION

CATÉGORIES

PARFUMS • SOINS • MAQUILLAGE • COMMUNICATION • DIGITAL
INNOVATION DURABLE • DESIGN • INGRÉDIENTS • RSE • RETAIL

nouveau : IN&OUT • DISPOSITIF D'INFLUENCE • OPÉRATION ÉVÈNEMENTIELLE /
RP • EXPÉRIENCE CLIENT • MEILLEURE UTILISATION DE TECHNOLOGIE

DOSSIER D'INSCRIPTION

PROLONGATION JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE

CONTACT INSCRIPTIONS Patricia Demuyck • 01 84 25 95 13 • inscriptions@cosmetiquemag.fr • oscarcosmetiquemag.fr

EN PARTENARIAT AVEC



VOS PRÉOCCUPATIONS AU QUOTIDIEN

- * Une **Innovation Produit** qui fait la différence
- * Un **Design Produit** impactant
- * Une **Communication Efficace**
- * Un **concept retail** performant
- * Une **stratégie omnicanale** pertinente
- * Une initiative **RSE**

5 RAISONS DE VOUS INSCRIRE AUX COSMÉTIQUEMAG AWARDS

- 1 **Valoriser les offres** que vous mettez sur le marché
- 2 **Labelliser vos innovations** via un logo «Cosmétiquemag Awards» utilisable en France et à l'international auprès des consommateurs
- 3 Être récompensé sur des **critères business** (jury de dirigeants de marques, retailers, prestataires)
- 4 **Motiver et récompenser vos équipes**
- 5 **Profiter de la visibilité** sur nos supports et sur les supports médias partenaires + vos produits en vitrine le soir de la remise de prix

NOUVEAU

- * Plus de chances de remporter un Award : lancement de **prix or, argent et bronze**
- * Pour encore plus de visibilité, vous avez la possibilité de mettre votre produit dans les mains des professionnels membres du jury + VIP retailers : création de la **Box Cosmétiquemag Awards**

DATE
LIMITE DE
PARTICIPATION
15 SEPTEMBRE
2020

JURY DE
PROFESSIONNELS
OCTOBRE
2020

SOIRÉE
REMISE DES PRIX
16 NOVEMBRE
2020



MODALITÉS DE PARTICIPATION

LE CONTEXTE RÉCOMPENSER LES MEILLEURS LANCEMENTS, INITIATIVES

Les CosmétiqueMag Awards est un événement organisé par la marque média CosmétiqueMag, référence BtoB du secteur de la beauté. Il a pour vocation de présenter et récompenser les meilleurs lancements produits, le plus beau design, les communications, les meilleures initiatives retail, RSE et innovation durable, et les plus impactantes du secteur de la beauté.

QUI PEUT PARTICIPER ? TOUS LES ACTEURS

Les marques, les enseignes et les prestataires du secteur de la beauté :

- ayant développé ou distribué des nouveaux produits ou concepts sur le marché français entre janvier 2019 et septembre 2020.
 - souhaitant distribuer des produits ou des concepts étrangers sur le territoire français.
- Une société peut présenter un ou plusieurs produits d'une même marque, ou de marques différentes d'un même groupe, pour la même édition et dans une même catégorie.

LA PÉRIODE DE QUALIFICATION 1^{ER} JANVIER 2019 – 30 SEPTEMBRE 2020

Les produits inscrits en compétition devront avoir été lancés sur le territoire français entre le 1^{er} janvier 2019 et le 30 septembre 2020.

LE JURY DES PROFESSIONNELS EXPERTS

Différent chaque année, il est composé d'une vingtaine de dirigeants du secteur (industriels, marques, distributeurs et prestataires) représentant l'ensemble de la filière beauté. Les jurés sont réunis une journée pour découvrir, débattre et noter l'ensemble des dossiers en compétition. Les critères de votes sont : l'innovation, la créativité, l'adéquation du mix marketing avec le circuit de distribution et l'expertise de chaque professionnel. Il est rappelé que les jurés concernés par un ou plusieurs dossiers présentés ne peuvent, bien évidemment, pas voter.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS 15 SEPTEMBRE 2020

Tous les dossiers avec les éléments techniques devront être réceptionnés le vendredi 15 septembre 2020. Attention, tout dossier inscrit après la date de clôture, et avec l'accord de l'organisation, fera l'objet d'une majoration de ses tarifs (cf. page 5).

DIVULGATION DES RÉSULTATS SOIRÉE DE REMISE DE PRIX, LE 16 NOVEMBRE

Les résultats seront dévoilés à l'occasion d'une soirée de remise des prix, réunissant les dirigeants de la profession le 16 novembre prochain. Le palmarès sera annoncé sur tous les supports de la marque CosmétiqueMag, le magazine daté décembre 2020, CosmétiqueMagHebdo et ses déclinaisons digitales. Il fera aussi l'objet d'un communiqué de presse qui peut vous être mis à disposition.

ACHAT DU LOGO VALORISER VOTRE PRIX SUR LE MARCHÉ

Pour valoriser leur récompense, les lauréats des CosmétiqueMag Awards 2020 pourront acquérir le logo de leur distinction. Ce logo, au tarif de 4 500 euros hors taxe (1 390 € hors taxes pour les marques Indies), pourra être utilisé pour la promotion du produit lauréat en France et à l'international et exclusivement celui-ci.



LES CATÉGORIES

Chaque produit présenté doit être rattaché à son circuit de distribution :

LES CATÉGORIES PRODUITS

1. Parfum féminin
2. Parfum masculin
3. Parfum mixte
- NEW** 4. Parfum enfant
5. Parfum de niche*
6. Soins du visage
7. Soins personnalisés
8. Soins hommes
9. Soins pour le corps
- NEW** 10. In&Out
11. Produits de toilette du visage
12. Produits de toilette pour le corps
13. Maquillage
14. Produits solaires
15. Produits capillaires
16. Produits pour enfants
17. Produits naturels

18. Électrobeauté

- NEW** 19. Accessoires coiffure & capillaire
20. Compléments alimentaires

LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION REPRÉSENTÉS (CAT. 1 À 20)

- A. La distribution sélective
- B. La pharmacie
- C. Les instituts, spas et salons de coiffure
- D. La grande distribution
- E. Les marques exclusives et de distributeurs

* une distribution de moins de 250 portes

LES CATÉGORIES DESIGN, COMMUNICATION, RETAIL, GREEN, FOURNISSEURS

Attention, pas de distinction de circuit de distribution pour les catégories ci-dessous :

DESIGN

21. Packaging design parfum
22. Packaging design soins
23. Packaging design maquillage

COMMUNICATION

24. PLV
- NEW** 25. Dispositif d'influence
26. Campagne de publicité audiovisuelle
27. Campagne de publicité presse
28. Campagne digitale et mobile
29. Campagne intégrée
30. Brand Content
- NEW** 31. Calendrier de l'Avent
- NEW** 32. Opération événementielle / Relation publique
- NEW** 33. Expérience client
- NEW** 34. Meilleure utilisation de la technologie : réalité virtuelle, objets connectés...

RETAIL

35. Concept de magasin
36. Pop-up store ou boutique éphémère

GREEN

37. Meilleure initiative RSE
38. Innovation durable (mass/prestige)

FOURNISSEURS

39. Ingrédients



FRAIS DE PARTICIPATION ET CONTACTS

Pour les catégories de **1 à 39**

Frais de participation: 1 490€HT par dossier présenté.

Les dossiers remis, avec l'accord du service Event, après le 15 septembre 2020 feront l'objet d'une majoration de 400€HT par dossier.

Option insertion de vos produits dans la **Box Cosmétiquemag Awards** remise aux membres du jury + aux retailers VIP : 790€.

CONTACT

Patricia Demuynck
Téléphone 01 84 25 95 13
E-mail inscriptions@cosmetiquemag.fr

ENVOI DES DOSSIERS

Deux solutions :

1. Remplir le formulaire en ligne disponible sur le site oscarcosmetiquemag.fr
2. Renvoyez votre dossier par courrier ou par coursier à l'adresse suivante :

COSMÉTIQUEMAG AWARDS
Patricia Demuynck
Link Media Group
68 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris

Livraison des plis entre 9h30 et 17h



ÉLÉMENTS TECHNIQUES À FOURNIR

Pour chaque dossier présenté, merci de vous reporter à la catégorie choisie pour connaître les éléments techniques à fournir :

CATÉGORIE PRODUIT

- 1 fichier numérique mettant en valeur le produit présenté.
- 10 exemplaires du produit destinés à l'examen par les membres du jury.

CATÉGORIES PACKAGING DESIGN (PARFUM, SOIN, MAQUILLAGE)

- 1 visuel mettant en valeur le packaging sur fichier numérique.
- 10 exemplaires du produit destinés à l'examen par les membres du jury.

CATÉGORIE PLV

- 1 fichier numérique de la PLV présentée.
- Possibilité de livrer le jour du jury pour montrer votre expertise et votre savoir-faire

CATÉGORIE DOSSIER DE PRESSE

- 1 fichier numérique du dossier présenté.
- 5 exemplaires du dossier de presse, destinés à l'examen par les membres du jury.

CATÉGORIE CONCEPT DE MAGASIN

- Plusieurs visuels mettant en avant les qualités du point de vente.
- Et si possible, 1 vidéo de 2 minutes maximum (fichier MPEG-4 sur USB pour PC).

CATÉGORIE POP-UP STORE OU BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE

- Plusieurs visuels mettant en avant le pop-up store, ou la boutique éphémère.
- Les initiatives digitales en point de vente, s'il y en a.
- Et si possible, 1 vidéo de 2 minutes maximum (fichier MPEG-4 sur USB pour PC).

OPTION BOX COSMÉTIQUEMAG AWARDS 2020

Prévoir une diffusion d'une cinquantaine de produits à nous livrer pour le 17 avril 2020.

CATÉGORIE CAMPAGNE DE PUBLICITÉ

- TV/cinéma: 1 vidéo (fichier MPEG-4 sur USB pour PC).
- Presse: 1 fichier numérique.

CATÉGORIE CAMPAGNE DIGITALE

- URL du site web obligatoire + posts...
- Une vidéo explicative de 2 minutes maximum présentant l'intégralité de la campagne (fichier MPEG-4 sur USB pour PC).

CATÉGORIE CAMPAGNE INTÉGRÉE

Campagne de communication globale déclinée à 360°.

- Quelques visuels.
- Une vidéo de 2 minutes maximum présentant la campagne.

CATÉGORIE BRAND CONTENT

Campagne de communication intégrant une stratégie de brand content (en adéquation avec l'identité et la vocation de la marque).

- Fournir une vidéo explicative de 2 minutes maximum.

CATÉGORIE GREEN

RSE :

- Plusieurs visuels mettant en avant votre initiative.
- Tous les docs, images, vidéos, URL qui expliquent votre démarche.

Innovation durable :

- 1 fichier numérique mettant en valeur le produit présenté.
- 10 exemplaires du produit destinés à l'examen par les membres du jury.

CATÉGORIE FOURNISSEURS

- Descriptif des propriétés de l'ingrédient.
- L'actif en 10 exemplaires.



FICHE D'INSCRIPTION

CLÔTURE
DES INSCRIPTIONS
LE 15 SEPTEMBRE
2020

Société (à facturer)
Siret
Adresse
Nom du responsable du dossier Fonction
Tél. E-mail

Bon de commande obligatoire

Si vous présentez plus de 3 dossiers, merci de faire une photocopie.

Nom du produit présenté
Marque
Circuit
Catégorie

Nom du produit présenté
Marque
Circuit
Catégorie

Nom du produit présenté
Marque
Circuit
Catégorie

*(voir p. 4)

• Nombre d'inscription
en catégorie de **1 à 39** x 1 490€HT = €

----- +

• Option Box Cosmétiquemag Awards x 790€HT = €

Attention, pour tout dossier rendu après la date de clôture du 15 septembre 2020, et avec l'accord de l'organisation, une majoration des frais de participation sera exigée, par dossier présenté

• Nombre de dossier(s) reçu(s) après clôture x 400€HT = €

TOTAL HT = €

TVA 20% = €

TOTAL TTC = €

Mode de règlement à retourner avec votre fiche d'inscription

Chèque à établir à l'ordre de Link Media Group

Virement : Banque Caisse d'Épargne

IBAN : FR76 1751 5900 0008 0118 3129 525 - BIC : CEPAPFRPP751

(merci de préciser dans votre libellé AWARDS 2020 + nom de votre société/marque)

Carte Bleue - sur demande.

Le / /2020 - Fait à

Signature du responsable:

Cachet de la société:



CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

ARTICLE 1

Les CosmétiqueMag Awards 2020 (ci-après dénommés les Awards), organisés par la société Link Media Group, SAS au capital de 3010500 euros, dont le siège est situé 68 rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 828 986 158 a pour but de récompenser les produits de marque nationale et internationale lancés sur le marché français dans le cadre d'un concours intitulé «Les CosmétiqueMag Awards».

ARTICLE 2

Les présentes conditions générales de participation s'appliquent à la 31^e édition des Awards. Elles annulent et remplacent toutes précédentes conditions.

ARTICLE 3

Peuvent concourir les produits dont le lancement national a eu lieu entre le 1^{er} janvier 2019 et le 30 septembre 2020 dans les circuits de distribution suivants: la distribution sélective, la pharmacie, la grande distribution, les instituts, spas et salons de coiffure ainsi que les marques exclusives et de distributeurs.

ARTICLE 4

Les Awards 2020 sont réservés aux marques et prestataires du secteur de la beauté ayant développé ou distribué des produits nouveaux dans la période indiquée à l'article 3 du présent règlement. Une société peut présenter un ou plusieurs produits d'une même marque, ou de marques différentes d'un même groupe, pour la même édition et dans une même catégorie des Awards.

ARTICLE 5

Les produits peuvent concourir dans plusieurs catégories sans limite du nombre de dossiers de candidature. Toutefois, en tant qu'organisateur, Link Media Group se réserve le droit de modifier, d'ajouter ou de retirer une ou plusieurs catégories en fonction de la nature et du nombre de dossiers de candidatures reçus, sans que la responsabilité de Link Media Group puisse être engagée de ce fait.

ARTICLE 6

Pour participer aux Awards 2020, tout dossier de candidature sera directement adressé par Link Media Group sur simple demande à Link Media Group - CosmétiqueMag Awards 2020 68 rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris ou via le site internet oscarcosmetiquemag.fr.

ARTICLE 7

Tout dossier de candidature devra être retourné, par courrier ou par coursier, accompagné de l'ensemble des éléments techniques spécifiques requis et d'unités de produits présentés, avant le 15 septembre 2020 à l'adresse suivante:

Link Media Group - CosmétiqueMag Awards 2020 - 68 rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris.

ARTICLE 8

Tout participant s'engage à ce que les informations communiquées à travers son ou ses dossiers de candidature soient exactes et incontestables.

ARTICLE 9

L'ensemble des informations et documents communiqués par les participants, dans le cadre des Awards 2020, restera strictement confidentiel. Ces informations ne pourront être divulguées ou publiées sans l'accord des intéressés. Les dossiers de candidature et leurs éléments constitutifs sont conservés par Link Media Group et ne seront pas restitués aux participants, sauf demande expresse formulée avant la fin septembre 2020.

ARTICLE 10

Link Media Group ne saurait être tenue responsable de l'interruption ou d'éventuelles modifications des dispositifs des Awards 2020.

ARTICLE 11

Le retrait d'un produit de la compétition ne pourra intervenir qu'avant le vote du jury des Awards 2020.

ARTICLE 12

La détermination des lauréats se fait en 3 étapes:

- Un jury de professionnels, composé de fabricants, de distributeurs et de prestataires, valide les dossiers reçus en votant à l'aide d'un boîtier électronique, en fonction de différents critères: innovation, créativité, adéquation avec le circuit de distribution et tout autre critère laissé à l'appréciation de chaque juré.
- La note finale du produit concerné est la moyenne des notes attribuées par les membres du jury. (Tout juré concerné par une ou plusieurs candidatures s'abstient de voter.)
- L'Oscar est attribué au produit nommé ayant obtenu la meilleure note dans sa catégorie et son circuit de distribution (hors catégories «Design/communication/retail» et «Électrobeauté» pour lesquelles les produits concourent sans distinction de circuit).

ARTICLE 13

Les marques et prestataires dont les produits auront reçu un Oscar pourront faire la demande du logo «Les Awards 2020» auprès de Link Media Group.

Le logo «Les Awards 2020» sera au coût de 4 500 euros hors taxes pour chaque oscar attribué selon la catégorie concernée.

Le logo «Les Awards 2020» ne pourra être utilisé que pour la promotion du produit lauréat et exclusivement celui-ci.

ARTICLE 14

Le logo «Les Awards 2020» ne pourra être utilisé que dans son intégralité et son utilisation sera réservée exclusivement aux lauréats pour le produit lauréat. Tout manquement à cette règle pourra faire l'objet de poursuites à l'encontre du contrevenant.

Tout lauréat devra soumettre à l'approbation de Link Media Group tous les projets d'utilisation du logo «Les Awards 2020» avant diffusion et respecter les dispositions en vigueur concernant les mentions obligatoires.

ARTICLE 15

Toute utilisation du logo «Les Awards 2020» sur les sites internet des lauréats devra être systématiquement suivie d'un lien vers le site: www.oscarcosmetiquemag.fr

ARTICLE 16

Tout lauréat autorise Link Media Group à utiliser son nom, ses marques et les visuels de son ou ses produits lauréats, à toutes fins rédactionnelle et de promotion des Awards 2020, sous tout support à sa convenance que ce soit print ou Web.

ARTICLE 17

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la participation aux Awards 2020 sont traitées par Link Media Group conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition aux données les concernant.

ARTICLE 18

La participation aux Awards 2020 implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales.

Chaque candidat accepte les termes des présentes conditions de participation en retournant à Link Media Group - CosmétiqueMag Awards 2020 - 68 rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris, son dossier de candidature dûment complété et accompagné des présentes conditions générales dûment approuvées et signées par le représentant légal de la société ou toute personne habilitée à l'effet des présentes.

Le / /2020 - Fait à

Signature du responsable:

Cachet de la société:



CHECK-LIST DES ÉLÉMENTS 2020

Chaque dossier doit comprendre les 5 éléments suivants :

❑ LA FICHE D'INSCRIPTION

Disponible en page 7 du dossier, elle devra être dûment remplie, signée et cachetée.

❑ LE RÈGLEMENT

- Bon de commande (ou DED) obligatoire
- Chèque à l'ordre de Link Media Group
- Virement banque Caisse d'Épargne
IBAN : FR76 1751 5900 0008 0118 3129 525 - BIC: CEPFRPP751
(merci de préciser dans votre libellé AWARDS 2020 + nom de votre société/
marque)
- CB : nous contacter.

❑ LE(S) ARGUMENTAIRE(S)

Pour chaque inscription, vous devez adresser un argumentaire (page 8) suivant la catégorie de compétition retenue. Pour maximiser ses chances de gagner, il est nécessaire d'adapter son argumentaire à la catégorie.

Ex: si vous présentez le même produit dans la catégorie parfum féminin et packaging design parfum, l'argumentaire ne peut pas être le même dans les deux cas.

❑ LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Disponible en page 9 du dossier, cette page devra être datée, signée et précédée de la mention « lu et approuvé ».

❑ LE(S) PRODUITS ET LE(S) VISUEL(S)

Pour chaque inscription, vous devrez fournir un visuel et dix exemplaires du produit présenté destinés à l'examen par les membres du jury (cela concerne les catégories de 1 à 23, et 39).

